

## Le Coran et ses traductions en français

Abdessamad Belhaj\* - mars 2016

Introduction .....	2
1. L'histoire du corpus coranique.....	3
2. La langue du Coran et la difficulté des traductions.....	5
3. Quelques traductions en français.....	5
4. Comparaison à partir de la sourate 4, verset 34 : .....	7
5. Suggestions.....	9
6. Pour aller plus loin : .....	9
7. Manuscrit de Birmingham (7 <sup>ème</sup> siècle) .....	10

---

\*Les dossiers documentaires proposent des textes de synthèse relatifs à des parutions et des analyses concernant l'un ou l'autre aspect des réalités de l'islam contemporain, dont la publication est soumise à évaluation critique préalable du comité directeur du CISMOC.

\* Abdessamad Belhaj est Chargé de cours invité à la faculté de théologie à l'UCL en islamologie et Chercheur au CISMOC.

Pour citer ce texte : A. Belhaj, *Le Coran et ses traductions en français*, Dossiers documentaires du CISMODOC, mars 2016, 9 p.

## Le Coran et ses traductions en français

### Introduction

Dans la tradition judéo-chrétienne, le « livre » constitue une référence majeure qui est mobilisée dans des usages variés. L'islam est une « religion du livre » ; elle s'est constituée autour du Coran et a considéré « les gens du livre », *ahl al-kitâb*, les juifs et les chrétiens, comme proches des musulmans, et supérieurs aux polythéistes. De plus, dans la croyance musulmane, chaque personne se présentera au jour dernier, avec un bilan, son livre rapportant l'ensemble de ses actes dans l'ici-bas. Le Coran s'appelle aussi Livre ; d'abord, pour marquer son appartenance à la série des révélations judéo-chrétiennes. Ensuite pour donner un caractère écrit à l'islam. Enfin, parce que le Livre contient le message fondateur de la foi et de la Loi directement révélées par Dieu.

Littéralement, le Coran, *Qur'ân*, veut dire le livre récité ou lectionnaire, probablement pour son usage dans la prière et dans les invocations. C'est le Livre de Dieu, *Kitâb Allâh*, et sa parole révélée, par le biais de Gabriel, à Muhammad, écrit dans le *mushaf* (l'ensemble des feuillets) et préservé dans les cœurs. Il fut transcrit sur des omoplates de chameau, pétioles de palmes, pierres plates, etc. Il se compose de 114 sourates, en trente parties, et en soixante sous-parties, en 6236 versets selon l'édition du Caire de 1924. Selon le récit sunnite, la révélation s'est déroulée en fragments. Le Prophète a reçu un verset, quelques versets ou une sourate à la fois entre 610 et jusqu'à sa mort, en 632.

Le récit sunnite donne à certaines sourates des noms uniques et à d'autres différents noms. Pourtant, la majorité des théologiens sunnites croient en la sacralité de l'appellation des sourates, faite selon eux, par le Prophète. L'ordre des sourates est aussi sacré pour la majorité des théologiens sunnites car, d'après eux, il est établi par le Prophète et Gabriel. Il suit généralement un ordre selon la taille de la sourate, de la plus grande à la plus petite. Certains théologiens sunnites pensent que ce sont les Compagnons du Prophète qui ont déterminé les appellations et l'ordre des sourates.

On distingue, dans les révélations reçues pendant les 23 années de la prédication, entre les sourates mecquoises et les sourates médinoises. Le Coran mecquois, constitué de 86 sourates (révélées à partir de 610 selon le récit sunnite), insiste sur les obligations de l'homme à l'égard de son Créateur, le jour dernier, la charité, la récitation, l'unicité divine, le Prophète envoyé à un peuple qui refuse le message et subit la punition, le polythéisme et les signes de la prophétie. Il présente un style ardent, un rythme bref, des images frappantes et des sourates monothématiques. Quant au Coran médinois, composé de 28 sourates, il met l'accent sur la Loi, les batailles, les polémiques contre les juifs, Abraham comme figure centrale, le pèlerinage, la Mecque, le jihad, la communauté, la famille, le caractère du Coran comme Livre, à partir de versets plus longs et des sourates pluri thématiques.

Dans l'islam, un autre corpus de textes a une valeur importante (sacrée), il s'agit du hadith. Les deux grandes factions théologico-politiques dans l'islam, sunnite et chiite, ont leur corpus de hadith. Les sunnites se réfèrent à 6 livres ayant autorité (dont les compilateurs sont al-Bukhârî, Muslim, Ibn Mâja, al-Nasâ'î, al-Tirmidhî et Abû Dawûd), qui ont été compilés au 9<sup>ème</sup> siècle. Les chiites ont quatre compilations (al-Kulaynî, deux rapportées par al-Tûsî et Ibn Bâbawayh), compilées aux 10<sup>ème</sup> et 11<sup>ème</sup> siècles. Les uns ne reconnaissent pas

l'authenticité des sources des autres et divergent sur les contenus transmis. Cette seconde source est la principale autorité d'exégèse coranique, chez les sunnites et les chiïtes. Par exemple, nous dépendons dans les circonstances de la révélation des traditions prophétiques.

## 1. L'histoire du corpus coranique

Comment ce texte a-t-il été mis en forme ? Aujourd'hui la question de la compilation et de la canonisation du Coran est débattue. Nous disposons à ce sujet d'une histoire élaborée traditionnellement, dans les milieux intramusulmans, afin de confirmer la validité de ce texte. Et par ailleurs, les développements des travaux scientifiques ont revisité cette histoire. Les récits traditionnels proviennent du hadith ou des dits des compagnons du Prophète ; ils font autorité chez les musulmans. D'autres récits scientifiques, nés dans le contexte occidental, à partir des recherches philologiques et historiques, se basent parfois sur des sources hétérodoxes ou des traditions musulmanes marginalisées. Des scientifiques musulmans aussi s'y confrontent, quoique vivant généralement en Occident.

### *Les récits traditionnels au sujet de la constitution du corpus coranique*

Traditionnellement, l'histoire du corpus coranique varie selon les points de vue théologiques que l'on peut adopter. Nous disposons de deux points de vue majeurs sur cette histoire : le point de vue sunnite et le point de vue chiïte. Ces points de vue véhiculent des récits fondés sur l'autorité de la tradition. La validité qu'on leur attribue dépend de la confiance qu'on peut avoir (ou ne pas avoir) dans les auteurs musulmans du 9<sup>ème</sup> siècle qui ont compilé et transmis ces traditions.

Le récit sunnite, rapporté par les traditionnistes, les *ahl al-hadith*, affirme que la mise à l'écrit du Coran a été débutée du temps du Prophète à Médine où il a vécu entre 622 et 632. Ainsi, le Prophète dictait chapitre par chapitre, verset par verset aux scribes de la révélation, *katabat al-wahy*. Ensuite, il vérifiait avec l'Ange Gabriel l'exactitude, l'emplacement et l'ordonnement du corpus coranique. Ce processus en soi nous rappelle le conseil de dictée, le moyen de transmettre le hadith le plus répandu au 9<sup>ème</sup> siècle. Le récit sunnite ajoute que le Prophète a laissé le Coran complet, mais éparpillé sur des pierres et du parchemin. De plus, la transmission n'est pas seulement écrite ; elle est aussi orale dans la mesure où beaucoup de compagnons du Prophète, qui s'appelaient *qurrâ'*, les lecteurs du Coran, ont mémorisé et préservé le Coran. Après la mort du Prophète, le Calife, à savoir le successeur du Prophète à la guidance de la communauté, Abû Bakr (qui a régné entre 632 et 634) a ordonné la première compilation du Coran, qui consiste à mettre ensemble les chapitres et les versets éparpillés. Le récit sunnite attribue au troisième calife, 'Uthmân (644-656), l'honneur d'avoir établi une vulgate définitive du Coran. Selon ce récit, les musulmans parlaient des langues et des dialectes différents et lisaient le Coran selon des manières qui déformaient le sens des versets. Ce qui posait évidemment problème, mais il est à noter que selon ce récit, il s'agissait d'un problème de lecture et non de contenu. 'Uthmân commença donc par établir que le dialecte de la tribu de Quraysh, c'est-à-dire la langue parlée par la tribu du Prophète, était la langue coranique et arabe unique et la seule référence dans l'orthographe coranique (des récitations différentes de cette orthographe ont tout de même été tolérées par la suite). C'est cette deuxième compilation qui sera considérée comme décisive, car les sunnites

croient que la vulgate de ‘Uthmân a existé depuis lors jusqu’à aujourd’hui, et est l’unique version ayant autorité. Ce premier texte ne contenait pas les voyelles et les points diacritiques. On aurait donc ajoutées celles-ci sous les ordres d’al-Hajjâj b. Yûsuf, gouverneur d’Iraq et mort en 714. On insiste toutefois pour dire que ces additions ne constituent pas une évolution du corpus coranique. Au 10<sup>ème</sup> siècle, les sept lectures canoniques du Coran à partir de l’orthographe ‘Uthmânienne ont été fixées (avec le rôle principal joué par Abû Bakr b. Mujâhid mort en 936). Ces lectures remontent à des cercles d’exégètes et de transmetteurs du Coran dans des villes différentes. Elles divergent notamment dans la lecture de certains mots où une lecture lit une longue voyelle alors que l’autre voit une courte voyelle. L’édition du Caire reprend une des sept lectures, et la plus répandue en Orient musulman, celle de Hafs d’après ‘Âsim. Le Maghreb et l’Afrique de l’Ouest récitent selon la lecture de Warsh d’après Nâfi’. Ces deux lectures dominent le monde musulman aujourd’hui ; les différences sont nombreuses, mais ne changent pas significativement les sens des versets.

Le récit chiite diverge sur l’histoire du Coran relativement à l’épisode de ‘Uthmân. Les chiites affirment que ‘Ali (qui a régné entre 656 et 661), le premier imam et le quatrième calife, possédait la vraie vulgate qu’il a héritée du Prophète et qu’il l’a cachée pour ne pas diviser la communauté. Ainsi, il aurait choisi de laisser circuler la vulgate de ‘Uthmân par sagesse. Les traditionnistes chiites du 9<sup>ème</sup> et du 10<sup>ème</sup> siècle ont largement contesté la vulgate de ‘Uthmân, affirmant la thèse de la falsification. Pourtant, depuis le 11<sup>ème</sup> siècle, beaucoup de théologiens chiites duodécimains acceptent l’authenticité de la vulgate de ‘Uthmân ; ils contestent uniquement l’ordre des sourates et l’interprétation des versets par les sunnites. Certains théologiens chiites duodécimains soutenaient la thèse de l’incomplétude dans le sens où la vulgate est incomplète, c’est-à-dire ne contient pas des chapitres et des versets sur l’imamat d’‘Ali. Les thèses de la falsification et de l’incomplétude sont minoritaires dans le chiisme contemporain.

Les recherches scientifiques sur les origines du Coran sont principalement entreprises en Allemagne, par le projet *Corpus Coranicum* à Berlin. D’autres recherches en France, aux Etats-Unis et en Grande Bretagne complètent le projet allemand. L’objectif de ces recherches est d’établir une édition critique du Coran, au sens d’une édition qui contiendrait l’évolution du Coran, ses différentes lectures et sources. Dans le monde musulman, ces recherches sont totalement rejetées.

Depuis le 19<sup>ème</sup> siècle, l’islamologie utilise la méthode historico-critique, qui a été valorisée dans l’étude de la Bible, pour mener l’histoire critique du Coran. Les méthodes de vérification, dont la philologie, l’histoire des manuscrits, l’archéologie et l’épigraphie, permettent de dater les manuscrits de manière approximative. Selon ce récit, l’absence de manuscrits complets du Coran au 7<sup>ème</sup> siècle témoigne du fait que la fixation du Coran est plus tardive à ce qu’affirme le récit sunnite. Aujourd’hui, les plus anciens manuscrits sont des fragments de sourates à Birmingham (en Grande Bretagne)<sup>1</sup> et à San‘â’ (au Yémen) datés du 7<sup>ème</sup> siècle. Bien que certains chercheurs acceptent l’idée qu’un projet de vulgate ‘uthmânienne puisse circuler au 7<sup>ème</sup> siècle, il n’existe pas de preuve que la vulgate ait été réellement fixée dans cette période. Un nombre important d’islamologues pense que c’est dans la première moitié du 8<sup>ème</sup> siècle sous les Omeyyades à Damas (661-750) que le Coran fut canonisé. Il y a très peu

---

<sup>1</sup> Voir l’image, page 10 de ce dossier.

d'islamologues qui pensent qu'il faut attendre le 9<sup>ème</sup> siècle pour une telle canonisation. Dans les années récentes, des savants musulmans, dans les universités occidentales, adoptent aussi la méthode historico-critique.

## **2. La langue du Coran et la difficulté des traductions**

La question de la traduction du Coran comporte deux aspects : l'un théologique et l'autre littéraire. Commenant par l'élément théologique : le récit sunnite avait contesté l'idée même de traduire le Coran dans d'autres langues car la traduction annule l'effet miraculeux du Coran, un credo musulman majeur. Les théologiens sunnites ont fini par accepter la traduction des sens du Coran. Toutefois, pour eux, il ne s'agirait pas d'une traduction fidèle au Coran, car une telle entreprise ne peut exister, mais d'une interprétation. L'autre difficulté est littéraire car l'arabe coranique déploie les mêmes difficultés qu'on retrouve dans l'arabe classique : les ambiguïtés et la polysémie du vocabulaire, la brièveté de certains versets, les répétitions et les changements brusques de style, qui sont certes stimulants pour les exégètes mais ils posent d'énormes difficultés aux traducteurs modernes.

De plus, les traducteurs travaillent à partir de méthodes différentes et certains traducteurs n'ont pas de compétence dans les études coraniques pour pouvoir faire face aux subtilités du discours coranique. Certains traducteurs se contentent de comparer les traductions précédentes et d'en faire une synthèse. Les traductions musulmanes sont, d'une manière générale, motivées par la fidélité au sens orthodoxe selon l'exégèse coranique sunnite, qui est souvent littéraliste. Il existe aussi un mythe, chez certains musulmans, sur les traducteurs orientalistes dont l'intention serait de falsifier le Coran ; il arrive que des traducteurs non-musulmans privilégient la traduction d'un terme qui ne va pas dans le sens de l'exégèse orthodoxe, mais c'est loin d'être une règle générale. La majorité des traductions non-musulmanes présentent l'excellence et la précision requises dans un travail scientifique et même une dévotion évidente à ce travail, qu'on trouve rarement dans les traductions musulmanes.

## **3. Quelques traductions en français**

On compte de nombreuses traductions du Coran en français, qu'on ne peut comparer toutes dans un dossier documentaire. Je propose de comparer les huit traductions les plus courantes et accessibles, dans les bibliothèques, les librairies et en ligne :

- 1) A. Kazimirski (1840)<sup>2</sup> : traduction simple et littérale, dépourvue du style littéraire et d'explications savantes. La numérotation des versets n'est pas standard. Le texte existe en français seulement.
- 2) R. Blachère (1947)<sup>3</sup> : traduction savante, historique et islamologique, qui fournit des explications en bas de page. C'est la plus utilisée dans les milieux académiques francophones et au-delà. Parfois, la traduction de certains mots coraniques n'est pas précise. Elle contient une introduction savante et, pour chaque sourate, il y a une courte introduction, sur les noms des sourates, leurs arrangements et leurs histoires. Le texte existe en français seulement.

---

<sup>2</sup> Publié par Garnier-Flammarion, en 1970 (avec chronologie et préface de Mohammed Arkoun). La dernière édition fut publiée par Points en 2014, et préfacée par Mohammad Ali Amir Moezzi.

<sup>3</sup> La 13<sup>ème</sup> édition de cette traduction a été publiée en 2004 par PUF.

- 3) M. Hamidullah (1959)<sup>4</sup>: contient une introduction apologétique sur la femme et l'esclavage dans le Coran et une histoire du Coran à partir du récit sunnite. Elle comprend aussi une liste inutile des traductions du Coran en diverses langues. Il indique si la sourate est mecquoise ou médinoise. Il s'agit d'une traduction savante, voire d'un commentaire coranique, dans la tradition sunnite. Plutôt littérale, mais parfois littéraire. Accessible tout de même, mais difficile à lire avec toutes les notes superflues qu'elle contient. Le texte existe en français et en arabe.
- 4) D. Masson (1960)<sup>5</sup>: elle bénéficie du travail de Blachère, plus précise que celui-ci, mais y manque son organisation et ses explications savantes. Style accessible sans être littéral ou simple. Contient une introduction très détaillée de l'histoire du Coran. Elle cherche le sens le plus accepté par les exégètes sunnites. Elle a aussi la qualité de faire l'économie des mots.
- 5) J. Berque (1990)<sup>6</sup>: traduction littéraire soutenue, voire poétique. Ne contient pas d'introduction mais une préface courte. Elle surpasse ses concurrentes, celle de Blachère et de Masson, en termes de compréhension de la subtilité de la langue arabe. Parfois, Berque choisit trop l'originalité. Traduction annotée, savante dans le sens philologique du terme, explorant les possibilités de sens à partir des ouvrages classiques de la littérature arabe, religieuse ou non.
- 6) A. Chouraqui (1990)<sup>7</sup>: traduction forcée de certains termes, qui rend la compréhension de beaucoup de versets difficiles; elle est parfois littérale et les mots choisis sont peu probables dans le contexte coranique.
- 7) M. Chiadmi (2004)<sup>8</sup>: traduction sans introduction et sans notes. Une traduction littérale, mais en accord avec les exégètes sunnites ; parfois, il fait usage des traductions savantes.
- 8) M. Chebel (2009)<sup>9</sup>: une traduction non savante ; elle contient une introduction générale et une chronologie du contexte de la révélation. Elle indique à chaque début de sourate, comme dans le texte arabe, si elle est mecquoise ou médinoise. Elle utilise les traductions précédentes et réfère aux autres traducteurs pour signaler d'autres possibles traductions de certains termes. La traduction est annotée, parfois pour justifier la traduction ou fournir plus d'éclaircissements sur des termes polysémiques. De ce fait, ces notes prennent la forme d'un dictionnaire.

---

<sup>4</sup> Revue et agréée par le Complexe du Roi Fahd en Arabie Saoudite. Largement diffusée dans les mosquées, dans les librairies et sur Internet.

<sup>5</sup> La première édition fut publiée par Gallimard en 1967. Depuis lors, plusieurs éditions ont été faites par le même éditeur en 1972, 1976, en 1980, en 1981, en 1986, en 1988, en 1989, en 1990, en 1991, 1992, 1993, 1996, 1998, 2001, 2002, 2005, 2007, 2008, 2009. Cela témoigne du succès commercial de la traduction et de l'intérêt particulier pour le Coran depuis les années 1980.

<sup>6</sup> Publiée la première fois en 1990, sous le titre de *Le Coran : essai de traduction de l'arabe annoté et suivi d'une étude exégétique*, chez Sindbad à Paris. La dernière édition date de 2002, publiée par Albin Michel, est une édition revue et corrigée. L'éditeur indique que Berque a introduit dans cette nouvelle édition « des centaines de retouches d'après les remarques de lecteurs érudits, et particulièrement celles de cheikhs de l'Islam ».

<sup>7</sup> La première édition fut publiée par R. Laffont à Paris en 1990 sous le titre de *Le Coran : L'Appel*. La dernière édition date de 2002, chez le même éditeur, et qui est une simple reproduction.

<sup>8</sup> Elle est éditée par Tawhid à Lyon, avec révision entre autres par T. Ramadan. C'est une nouvelle édition de celle parue en 1999 à Rabat, par El Maârif Al Jadida.

<sup>9</sup> La première édition en 2009 fut publiée par Fayard à Paris. La dernière édition date de 2012 et publiée par la Librairie générale française, dans la collection Le Livre de poche. Cette édition contient aussi le *Dictionnaire encyclopédique du Coran* de Chebel, le tout en 712 p.

#### 4. Comparaison à partir de la sourate 4, verset 34 :

Pour donner un exemple des variations possibles de traduction, on reproduit ici un verset d'une sourate qui traite de la question des rapports entre hommes et femmes. Il s'agit du verset 34 de la sourate 4, révélée à Médine. Toute traduction implique une lecture, plus ou moins cohérente, à partir de certains présupposés. Certains traducteurs sont « analytiques », dans le sens où ils traduisent le verset, indépendamment du contexte interne ou externe du Coran. Pour une traduction plus précise, il est nécessaire de tenir compte du sens global du verset dans le discours coranique et du corpus islamique.

Le verset contient cinq aspects : la position hiérarchique entre hommes et femmes ; une justification de cette position par le pouvoir économique des hommes. En échange, les femmes se montrent pieuses et obéissantes. Le quatrième aspect concerne l'attitude des hommes à l'égard des femmes insoumises. Et le verset se conclut par le retour à la hiérarchie où Dieu occupe la place la plus haute. Ceci sert à cadrer la position hiérarchique des hommes par l'autorité de Dieu. Il y a donc deux discours dans le verset : un discours sur les femmes et un discours de Loi, qui justifie le premier.

Certains traducteurs traduisent Allah par Dieu ; c'est précis car Allah dans le Coran se réfère au Dieu de la Bible ; c'est la traduction de Kazimirski, Masson, Berque, Chiadmi et Chebel. Par contre, Blachère, Hamidullah et Chouraqui maintiennent Allah. Pour ces derniers, il s'agit d'une divinité spécifique. Par contre, pour Blachère et Chouraqui, Allah est une divinité arabe rendue universelle par l'islam. Il faudrait donc maintenir cette spécificité historique car traduire par Dieu, renvoie à un sens universel, qui est anhistorique. Pour Hamidullah, c'est pour une raison inverse. Le mot Dieu n'est pas assez monothéiste et est employé pour une série de divinités, qui ne sont pas couvertes par le discours coranique. Maintenir Allah est donc un choix théologique. Les Salafistes insistent souvent sur l'usage d'Allah au lieu de Dieu.

A. Kazimirski : « Les hommes sont supérieurs aux femmes en raison des qualités par lesquelles Dieu a élevé ceux-là au-dessus de celles-ci, et parce que les hommes emploient leurs biens pour doter les femmes. Les femmes vertueuses sont obéissantes et soumises, elles conservent soigneusement pendant l'absence de leurs maris ce que Dieu a ordonné de conserver intact. Vous réprimandez celles dont vous aurez à craindre l'inobéissance, vous les reléguez dans des lits à part, vous les battrez, mais aussitôt qu'elles vous obéissent, ne leur cherchez point querelle. Dieu est élevé et grand ».

R. Blachère : « Les hommes ont autorité sur les femmes du fait qu'Allah a préféré certains d'entre vous à certains autres, et du fait que les hommes, font dépense sur leurs biens [en faveur de leurs femmes]. Les femmes vertueuses font oraison (*qânit*) et protègent ce qui doit l'être (?), du fait de ce qu'Allah consigne (?)<sup>10</sup>. Celles dont vous craignez l'indocilité admonestez-les! Reléguez-les dans les lieux où elles couchent! Frappez-les! Si elles vous obéissent, ne cherchez plus contre elles de voie [de contrainte]! Allah est auguste et grand ».

M. Hamidullah : « Les hommes sont des directeurs pour les femmes, à cause de l'excellence qu'entre eux Dieu accorde aux uns sur les autres, ainsi que de la dépense qu'ils font de leurs biens. Les femmes de bien sont celles qui sont de dévotion, qui protègent, même dans le secret, ce qu'Allah a protégé. Et quant à celles dont vous craignez

---

<sup>10</sup> Les points d'interrogation sont de Blachère.

l'infidélité, exhortez-les, abandonnez-les dans leurs lits, et battez-les. Si elles viennent à vous obéir, alors ne cherchez plus de voie contre elles. Allah demeure, haut, grand, vraiment! »

D. Masson : « Les hommes ont autorité sur les femmes en vertu de la préférence que Dieu leur a accordée sur elles, et à cause des dépenses qu'ils font pour assurer leur entretien. Les femmes vertueuses sont pieuses : elles préservent dans le secret ce que Dieu préserve. Admonestez celles dont vous craignez l'infidélité ; reléguez-les dans des chambres à part et frappez-les. Mais ne leur cherchez plus querelle, si elles vous obéissent. –Dieu est élevé et grand-

J. Berque : « Les hommes assument les femmes à raison de ce dont Dieu les avantage sur elles et de ce dont ils font dépense sur leurs propres biens. Réciproquement, les bonnes épouses sont dévotieuses et gardent dans l'absence ce que Dieu sauvegarde. Celle de qui vous craignez l'insoumission, faites-leur la morale, désertez leur couche, corrigez-les. Mais une fois ramenées à l'obéissance, ne leur cherchez pas prétexte. Dieu est Auguste et Grand ».

A. Chouraqui : « Les hommes ont autorité sur les femmes, du fait qu'Allah fait grâce à certains plus qu'à d'autres, et du fait qu'ils dépensent leurs biens. Les vertueuses adorent, et gardent le mystère de ce qu'Allah garde. Admonestez celles dont vous craignez la rébellion, reléguez-les dans des dortoirs, battez-les. Si elles vous obéissent, ne cherchez pas contre elles de querelle. Voici, Allah, le Sublime, le Grand ».

M. Chiadmi : « Les hommes ont la charge et la direction des femmes en raison des avantages que Dieu leur a accordés sur elles, et en raison aussi des dépenses qu'ils effectuent pour assurer leur entretien. En revanche, les épouses vertueuses demeurent toujours fidèles à leurs maris pendant leur absence et préservent leur honneur, conformément à l'ordre que Dieu a prescrit. Pour celles qui se montrent insubordonnées, commencez par les exhorter, puis ignorez-les dans votre lit conjugal et, si c'est nécessaire, corrigez-les. Mais dès qu'elles redeviennent raisonnables, ne leur cherchez plus querelle. Dieu est le Maître Souverain ».

M. Chebel : « Les hommes ont autorité sur les femmes en raison des privilèges que Dieu accorde à certains par rapport à d'autres et en raison des biens qu'ils dépensent pour elles. En l'absence de leurs conjoints, les femmes vertueuses sont chastes. Elles préservent ce que Dieu a considéré devoir l'être. En revanche, celles dont vous craignez la sédition, ne vous mettez pas au lit avec elles, vous les reléguerez et vous les battez, à moins qu'elles ne vous obéissent à nouveau, auquel cas vous les laisserez tranquilles, Allah étant au-dessus, Il est le plus grand ».

La traduction de *qawwâmûn* par "supérieurs " chez Kazimirski, "la charge et la direction " chez Chiadmi, "assument " chez Berque ou "directeurs " chez Hamidullah n'est pas précise. Il y a la volonté, chez ces traducteurs, à l'exception de Kazimirski, d'alléger le poids du mot pour qu'il soit moins patriarcal et autoritaire. Blachère, Masson, Chebel et Chouraqui ont traduit par « autorité », ce qui est le sens le plus précis. La traduction *d'idribûhunna* par "battre " chez Chebel, Hamidullah, Chouraqui et Kazimirski implique une violence dépourvue du sens de l'éducation. La traduction par "corriger " chez Berque et Chiadmi privilégie le sens de l'éducation sur celui de la violence qui est presque occultée, avec une volonté clairement apologétique. Seuls Blachère et Masson ont choisi "frapper " qui maintient l'équilibre entre la violence et l'éducation dans le contexte de ce verset.



## 5. Suggestions

Pour les chercheurs, les étudiants, les personnes intéressées, non arabisantes qui travaillent régulièrement sur le Coran ou qui entendent le consulter, je recommande les traductions de Blachère et de Berque. Celle de Blachère est plus utile pour les islamologues et les historiens, alors que celle de Berque bénéficiera davantage aux philologues. Ceux qui souhaitent occasionnellement citer le Coran ou vérifier un verset, trouveront dans la traduction de Masson, une œuvre fiable, précise et accessible. Pour un public qui souhaite une traduction qui met en valeur le Coran, entouré par des notes expliquant les versets, à partir des données sunnites, je recommande celle de Hamidullah.

## 6. Pour aller plus loin :

Mohammad Ali Amir Moezzi (dir.), *Dictionnaire du Coran*, Paris, Robert Laffont, 2007. Excellent travail scientifique sur les notions coraniques, ou autour du Coran, écrites, en majorité, par des islamologues français.

Mohammad Ali Amir Moezzi, *Le Coran silencieux et le Coran parlant : sources scripturaires de l'islam, entre histoire et ferveur*, Paris, CNRS, 2011. Ouvrage savant sur le récit chiite. Contient un chapitre sur la thèse de la falsification du Coran. Essentiel pour comprendre les retombées du conflit sunnite-chiite sur le Coran.

Viviane Comerro, *Les traditions sur la constitution du muṣḥaf de 'Uthmān*, Würzburg, Ergon Verlag in Kommission, 2012. Ouvrage savant sur les traditions prophétiques sunnites et chiites sur la compilation du Coran, et les différents rôles joués par les Compagnons du Prophète dans cette entreprise.

François Déroche, *Le Coran*, Paris, PUF, 2005. Un petit ouvrage savant sur l'histoire, la structure, le style et la langue du Coran. Il résume l'état des recherches islamologiques sur le Coran. Une excellente introduction pour ceux qui n'ont pas beaucoup de temps.

Sohaib Sultan et Malek Chebel, *Le Coran pour les nuls*, Paris, 2009. Un ouvrage écrit et publié en anglais par Sohaib Sultan (en 2004) et adapté en français par Malek Chebel. Il s'agit d'une introduction à l'histoire du Coran, à l'exégèse coranique, à la vision de l'homme, de la société et de Dieu dans le Coran et à l'éthique du Coran. Bien organisé et accessible pour le large public, il reprend généralement les données du récit sunnite.

7. Manuscrit de Birmingham (7<sup>ème</sup> siècle)



Manuscrit de Birmingham (7<sup>ème</sup> siècle), que les chercheurs de l'université de Birmingham pensent être le plus ancien manuscrit coranique retrouvé à ce jour ; il est écrit à l'encre sur parchemin, en utilisant l'alphabet arabe Hijazi. Les chercheurs datent le parchemin, et pas l'encre, entre 568 et 645. Le consensus scientifique est loin d'être acquis sur ce document. Source : <https://www.pinterest.com/pin/146718900338051851>